



ANNEXE 26

Nos références à rappeler : URB/877.42-24.01

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Le terrain concerné est situé à **1476 Houtain-le-Val, rue de Namur et cadastré division 5, section F n°153P.**

Le projet porte sur la **constructibilité du terrain** et présente les caractéristiques suivantes : construction d'une habitation unifamiliale d'un gabarit de R+1+T.

Le projet est soumis à enquête publique pour les motifs suivants : la demande déroge à la destination générale de la zone au plan de secteur (zone agricole).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D. IV. 40 du CoDT.

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme :

- du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h45,
- les jeudis 4 et 11 mars 2024 entre 16h30 et 19h00,
- les mêmes jeudis entre 19h00 et 20h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h00 à l'avance auprès de l'agent traitant.

Date affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date et heure de clôture de l'enquête
Le 29 mars 2024	Le 03 avril 2024	Le 18 avril 2024 à 09h00

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période d'enquête :

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47),
- soit remises à l'agent traitant dont le bureau se trouve au service Urbanisme (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique porteront la mention : URB/877.42-24.01.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de l'agent traitant ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe au service urbanisme le **18 avril 2024 à 09h00**.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est l'agent traitant : Céline DEHOMBREUX – **067/79.42.37** – **celine.dehombreux@genappe.be** dont le bureau se trouve au service Urbanisme (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe).

A Genappe, le 28 mars 2024

La Directrice Générale
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE